

Département
VOSGES
Canton
REMIREMONT
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – FERMETURE A LA CIRCULATION
VC 5 "Route du Petit Paradis" entre la place du Général Leclerc et l'intersection
Route du Petit Tholy et du Chemin du Pin
INTERDICTION DE STATIONNER « Place des Combattants d'AFN »
TRAVAUX TOITURE MAIRIE – SERVICE TECHNIQUE

Le Maire de la Commune de **LE THOLY** :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU les travaux de nettoyage de toiture de la mairie effectués par le Service Technique de Le Tholy devant la salle polyvalente, place des Combattants d'AFN, place du Général Leclerc et sur la VC N°6 dite « route du Petit Paradis » ;

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation automobile pendant le déroulement de ces travaux afin d'assurer la sécurité de tous ;

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation automobile est interdite **le jeudi 22 octobre 2026 de 08h30 à 17h00** sur la V.C. n° 5 dite "route du Petit Paradis", de son intersection avec la place du Général Leclerc jusqu'au carrefour avec la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

Article 2 : La circulation sera déviée par la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

Article 3 : Le Service Technique procédera à la pose de de la signalisation adéquate.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Responsable des services techniques
- Affichage aux lieux habituels

Fait à LE THOLY, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Alexis BACHELARD

